

# Entrée en deuxième année [année de mobilité]

## Procédure d'inscription

Vous devez vous inscrire en deuxième année dans le cadre de votre mobilité (en France ou à l'étranger)

1. Pour les étudiants reçus à l'issue de la première session ..... 1
2. Pour les étudiants reçus à l'issue de la deuxième session ..... 1

### Pour les étudiants reçus à l'issue de la première session

Avant le 12 juin 2019


Vous recevez un mail de Sciences Po Bordeaux vous demandant de renseigner le montant du revenu fiscal 2017 figurant sur l'avis d'imposition 2018.

# Différents documents vous seront également demandés et doivent être déposés sur la plateforme avant le 12 juin 2019.

Après vérification des fichiers transmis, vous recevez un mail vous invitant à vous connecter sur le site des droits modulés (DM) pour le paiement des droits d'inscription à Sciences Po Bordeaux.

Une fois le paiement effectué, vous serez dirigé vers une page internet permettant l'édition du dossier d'inscription.

Avant le 1er juillet 2019 :

1. Se connecter à [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr) et éditer l'attestation CVEC.
2.  Télécharger le dossier d'inscription
3. Remplir le dossier d'inscription
4. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 01/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions  
#  
11 allée Ausone - Domaine universitaire  
#  
F-33607 Pessac cedex

5. Vous recevrez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass par courrier début septembre.

### Pour les étudiants reçus à l'issue de la deuxième session

Avant le 8 juillet 2019

Vous recevez un mail de Sciences Po Bordeaux vous demandant de renseigner le montant du revenu fiscal 2017 figurant sur l'avis d'imposition 2018.

# Différents documents vous seront également demandés et doivent être déposés sur la plateforme pour le 8 juillet 2019 au plus tard.

Après vérification des fichiers transmis, vous recevez un mail vous invitant à vous connecter sur le site des droits modulés (DM) pour le paiement des droits d'inscription à Sciences Po Bordeaux.

Une fois le paiement effectué, vous serez dirigé vers une page internet permettant l'édition du dossier d'inscription.

Avant le 12 juillet 2019 :

1. Se connecter à [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) et éditer l'attestation CVEC.

2.  [Télécharger le dossier d'inscription](#)

3. Remplir le dossier d'inscription

4. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 12/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



*Sciences Po Bordeaux - Service admissions*

*#*

*11 allée Ausone - Domaine universitaire*

*#*

*F-33607 Pessac cedex*

5. Vous recevrez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass par courrier début septembre.